

CAMBRIOLAGES : QUELQUES CONSEILS À RETENIR.

Le passage à l'heure d'hiver et les fêtes de fin d'année sont une période propice à la multiplication des cambriolages.

En effet, dès la fin de l'après midi, il fait déjà nuit et les habitants ne sont pas encore rentrés à leur domicile.

Les voleurs en profitent donc, pour en quelques minutes, s'introduire dans l'habitation pour y dérober un maximum de petits objets de valeurs, tels que ordinateur portable, bijoux, argent liquide etc...

Face à cette situation, la gendarmerie lance une opération de sensibilisation afin de prévenir les cambriolages.

Quelques conseils :

Protéger et renforcer les points d'accès à votre domicile. (portes et fenêtres).

Ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes lors d'une absence, même très courte.

Mettez vos biens de valeur en sécurité.

En cas de démarchage, ne laissez pas entrer des inconnus, ne payez pas par chèque, ne communiquez pas votre code de carte bancaire, ne montrer pas où vous mettez vos valeurs (porte monnaie – chéquier – carte bancaire).

Participez à la prévention des cambriolages :

En demandant à un voisin d'apporter une vigilance particulière à votre domicile durant vos absences.

En signalant vos absences de longue durée auprès de la gendarmerie qui effectuera des passages à l'occasion des patrouilles.

Prévenez en cas de présence suspecte :

Signaler **immédiatement**, en composant le **17**, les véhicules ou individus suspects qui se livrent à un repérage des lieux ou s'apprêtent à commettre un délit.

Donner un maximum d'éléments d'identification (type, marque, couleur, plaques d'immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire etc....

Pour tout renseignement en matière de prévention, vous pouvez prendre contact directement avec votre brigade de gendarmerie locale. Un gendarme vous renseignera sur les mesures de prévention à prendre.